

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS ET DES VALLEES BRETHOISE**  
**24 RUE DE LA VILLAGEOISE**  
**60100 CREIL**

## EXTRAIT

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice : 31  
 - de Présents : 22  
 - de Représentés : 0  
 - de Votants : 22

**Du registre des Délibérations du Conseil Syndical**  
**du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise**

Séance du 22 Juillet 2020

RESULTAT :

- POUR : 22  
 - CONTRE : 0  
 - ABSTENTION(S) : 0

L'an deux mil vingt, le 22 juillet à 18h30, heure légale, les Membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB), convoqués le jeudi 16 juillet 2020, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes du Liancourtois Vallée Dorée au 1 rue de Nogent à Laigneville, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE D’AFFICHAGE :

28 JUL. 2020

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical du SMBCVB peut valablement délibérer.

## RECU EN SOUS-PREFECTURE

LE : 28 JUL. 2020

**Présents** : MM. BOUCHER, CARON, RAZACK, DAUBRESSE, GALLIEGUE, ROSIER, ROBERTI, RUFFAULT, BESSET, LAFITTE, DEGAUCHY, HERCELIN, BATTON, DAVENNE, et Mmes ALKAYA, LAMBRE, VAN OVERBECK, BEN HAMOU, FAZAL, DUBUISSON, VAN ELSUWE, CHAMAND.

## CERTIFIE EXECUTOIRE

LE : 28 JUL. 2020

**Excusés** : MM., BROCHOT, LEMAIRE, BOSINO, BLARY, PERRIN, FERREIRA, DELION, BALLINER, LEPORI, SOYER, DELAHOUCHE, et Mmes DAILLY, BREBANT, LESCAUX, LOBGEAIS, SISSOKO, LEMAITRE, GOURBESVILLE, MENN, CHARBONNEAU, SLIVINSKI, TROUVAIN.

LE PRESIDENT,

**Secrétaire de séance** : M.GALLIEGUEBUDGET PRIMITIF 2020

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu**, l'arrêté préfectoral du 8 juin 2007 portant publication du périmètre du schéma de cohérence territoriale du « Grand Creillois »,  
**Vu**, l'arrêté préfectoral n° 13/2007 portant création du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Creillois,  
**Vu**, l'arrêté préfectoral en date du 15 mars 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2007 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Creillois,  
**Vu**, l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,  
**Vu**, l'arrêté préfectoral en date du 2 juin 2020 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise,

## Présentation budget primitif 2020 :

La SECTION FONCTIONNEMENT s'équilibre à 681 000,00 € pour l'année 2020. Elle comprend :

- **EN DEPENSES :**

- **Sur le chapitre 11 : les charges à caractère général pour un montant de 531 069,04 € comprenant :**

- les achats et prestations de services (adhésion à l'ADICO, prestation pour la mise en œuvre de la RGPD, la dématérialisation des actes administratifs) pour un montant de 3 000 € sur le compte 6042,
- les dépenses liées à la consommation de carburants pour un montant de 1 000 € sur le compte 60622,
- la régie de fonctionnement pour 200 € sur le compte 60623,
- les fournitures d'entretien pour 100 € sur le compte 60631,
- les fournitures administratives pour un montant de 300 € sur le compte 6064,
- la location des locaux pour 5 852 € sur le compte 6132 et les charges locatives pour 2 069 € sur le compte 614,
- l'entretien et réparations pour le véhicule du SMBCVB pour un montant de 1 500 € sur le compte 61551,
- la maintenance informatique ainsi que les frais de fonctionnement liés au site Internet pour un montant de 1 991,17 € sur le compte 6156,
- les dépenses liées aux assurances pour le bâtiment du 105 rue Louis Blanc, les salariés, les élus et le futur véhicule du Syndicat pour un montant de 1 030 € sur le compte 6168,
- les dépenses liées aux études déplacements pour 141 007,20 € sur le compte 617,
- les formations payantes pour un montant total de 2 000 € sur le compte 6184,
- les dépenses liées aux autres frais divers (péages, lavages, huile, lave glace...) pour un montant de 400 € sur le compte 6188,
- l'indemnité au comptable pour un montant de 450 € sur le compte 6225,
- les honoraires liés à une visite médicale pour un montant de 50 € sur le compte 6226,
- les frais de gestion des chèques déjeuner pour un montant de 35 € sur le compte 6228,
- les annonces et insertion (Annonces légales) pour un montant de 1 500 € sur le compte 6231,
- la communication et la reprographie pour un montant de 3 000 € sur le compte 6237,
- les frais de déplacements pour un montant de 250 € sur le compte 6251,
- les frais de mission de mission pour un montant de 1 400 € sur le compte 6256,
- les cotisations pour les adhésions à l'Agence d'Urbanisme d'Oise la Vallée (160 €) et celle à la Fédération Nationale des SCoT (1100 €) pour un total de 1 260 € sur le compte 6281,
- la convention entre le Syndicat Mixte et l'ACSO pour un montant de 2 756,15 € sur le compte 62878,
- la convention de redistribution des subventions liées à l'élaboration des Plans de Déplacements Urbains pour un montant de 359 918,52 € sur le compte 62878 remboursement de frais à d'autres organismes,

- **Sur le chapitre 12 : les charges de personnel et frais assimilés pour un montant de 107 250,00€ comprenant :**

- les cotisations versées au FNAL pour 65,00 € sur le compte 6332,
- les cotisations CNFPT et au CDG, pour un montant de 1 200 € sur le compte 6336,
- la rémunération d'un agent titulaire, pour un montant de 23 850 € sur le compte 64111,
- le versement d'une nouvelle bonification indiciaire (NBI) à un agent titulaire, pour un montant de 1 950 € sur le compte 64112,
- les autres indemnités (régime indemnitaire de l'agent titulaire), pour un montant de 16 060 € sur le compte 64118,
- la rémunération d'un agent non titulaire, pour un montant de 36 020 € sur le compte 64131,
- les cotisations à l'URSSAF, pour un montant de 15 000 € sur le compte 6451,
- les cotisations aux caisses de retraites, pour un montant de 9 685 € sur le compte 6453,
- les versements aux œuvres sociales (CNAS), pour un montant de 430 € sur le compte 6474,

-l'adhésion et le suivi de la Médecine du Travail (Médicis), pour un montant de **190 €** sur le compte **6475**,

-les autres charges sociales diverses (chèque déjeuner), pour un montant de **2 200 €** sur le compte **6478**,

-les autres charges (remboursement abonnement SNCF), pour un montant de **600 €** sur le compte **6488**.

- **Sur le chapitre 065** : les autres charges de gestion courante pour un montant de **10 €** (gestion des arrondis du prélèvement à la source) sur le compte **65888**.
- **Sur le chapitre 067** : les charges exceptionnelles pour un montant **200,00€** (intérêts moratoires et pénalités) sur le compte **6711**.
- **Sur le chapitre 022** : les dépenses imprévues pour un montant de **2 000,00€** sur le compte **022**.

**Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent ainsi à 640 529,04 €.**

- **Sur le chapitre 042** : les dotations aux amortissements pour un montant de **40 470,96€** sur le compte **6811**.

**Les dépenses d'ordre de fonctionnement s'élèvent ainsi à 40 470,96 €.**

**Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent ainsi à 681 000 € pour l'exercice 2020.**

• **EN RECETTES :**

- **Sur le chapitre 013** : les atténuations de charges pour un montant de **1 100,00 €** (remboursement sur rémunération du personnel des chèques déjeuner – part salariale) sur le compte **6479**.
- **Sur le chapitre 074** : les dotations et participations pour un montant de **509 189,41 €** comprenant :

- la subvention FNADT des services de l'Etat pour un montant de **26 908,10 €** sur le compte **74718**,
- la subvention FREME pour les Plans Globaux de Déplacements (PGD) de la CCPOH et de la CCSSO pour un montant de **56 116,28 €** sur le compte **7472**,
- la subvention FREME pour les Plans Globaux de Déplacements (PGD) de la CCAC et de la CCC pour un montant de **35 952 €** sur le compte **7472**,
- la subvention des Fonds Régionaux (services Transports) pour un montant de **10 579 €** sur le compte **7472**,
- la subvention de la Région des Hauts-de-France pour le poste de chef de projet PDM, pour un montant de **7 000,50 €** sur le compte **7472**.
- la participation des EPCI membres du SMBCVB pour un total de **155 167,03 €** sur le compte **74751** avec la répartition suivante :

Appels à cotisation 2020 auprès des membres du SMBCVB		Part fonctionnement général 2020	Part PDM 2020
dont ACSO	70%	108 616,92	93 727,92 €
dont CCLVD	30%	46 550,11	14 889,00 €

- la participation des membres au groupement de commandes (hors SMBCVB) à l'élaboration des Plans de Déplacements Mutualisés pour un montant de **68 506,00 €** sur le compte **74751**,
- la participation des membres au groupement de commandes (hors SMBCVB) pour le financement du poste du chef de projet PDM pour un montant de **12 657,50 €** sur le compte **74751**.
- la subvention FEDER pour un montant de **136 303 €** sur le compte **7477**.

- **Sur le chapitre 075 : les autres produits de gestion courante pour un montant de 10 €** (gestion des arrondis du prélèvement à la source) sur le compte 7588.

**Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent ainsi à 510 299,41 €.**

- **Sur le chapitre 042 : les opérations d'ordre de transfert entre sections pour un montant de 4 510,00 €** sur le compte 777.

**Les recettes d'ordre de fonctionnement s'élèvent ainsi à 4 510,00 €.**

- **Sur le chapitre 002 : le résultat de fonctionnement de 2019 pour un montant de 166 190,59 €.**

**Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent ainsi à 681 000 € pour l'exercice 2020.**

**La SECTION INVESTISSEMENT est en sur équilibre 113 960 € en dépenses et 154 837,31 € en recettes pour l'année 2020. Cette section comprend :**

- **EN DEPENSES : 113 960 € avec :**

- **Sur le chapitre 020 : les immobilisations incorporelles pour un montant de 60 450,00€** comprenant :

- les frais d'études (études agricoles, une partie de l'évaluation environnementale du SCoT et de l'étude portant sur la vulnérabilité du territoire face au risque d'inondation) pour un montant de 60 000 € sur le compte 2031,

- les dépenses liées aux concessions et droits similaires liées à l'utilisation de logiciel (ex : parapheur électronique) pour un montant de 450 € sur le compte 2051,

- **Sur le chapitre 204 : les subventions d'équipement versées (subvention à l'agence d'urbanisme Oise-les-Vallées) pour un montant de 49 000,00€** sur le compte 20421,
- **Sur le chapitre 040: les opérations de transfert entre sections (subvention d'investissement transférées au compte de résultat- cf. compte 777 quote part des subventions d'investissement au sein des recettes de fonctionnement) pour un montant de 4 510,00 €.**

- **EN RECETTES : 154 837,31 € avec :**

- **Sur le chapitre 40 : les opérations de transfert entre sections pour un montant de 40 470,96€** comprenant :

- les frais d'études liés à l'élaboration des documents d'urbanisme (amortissement de l'élaboration du SCoT entre 2006 et 2013) pour un montant de 9 225,94 € sur le compte 2802,

- les subventions d'équipements aux personnes de droit privé (amortissement des subventions à l'agence d'urbanisme Oise-les-Vallées) pour un montant de 29 600 € sur le compte 280421,

-le matériel de transports pour un montant de 1 584,06 € sur le compte 28 182,

-les autres immobilisations corporelles pour un montant de 60,96 € sur le compte 28 188

- **Sur le chapitre 001 : le résultat d'investissement de 2019 pour un montant de 114 366,35€.**

**Maquette budgétaire – Fonctionnement 2020**

			<b>Dépenses</b>	<b>Budget 2020</b>
<b>Chapitre</b>	<b>Fonction</b>	<b>Nature</b>	<b>Libellé de la nature</b>	
<b>011</b>			<b>Charges à caractère général</b>	<b>531 069,04</b>
011	824	6042	Achats et prestations de services	3 000,00
011	824	60622	Carburants	1 000,00
011	824	60623	Alimentation (Régie)	200,00
011	824	60631	Fournitures d'entretien	100,00
011	824	6064	Fournitures administratives	300,00
011	824	6132	Locations immobilières	5 852,00
011	824	614	Charges locatives de copropriété	2 069,00
011	824	61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	1 500,00
011	824	6156	Maintenances (Nemausic + 4v.fr)	1 991,17
011	824	6168	Autres primes d'assurance (Assurances bâtiment+personnel+élu+voiture personnel)	1 030,00
011	824	617	Etudes et recherches ( PDM )	141 007,20
011	824	6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00
011	824	6188	Autres frais divers (péages/lavages/fluide -huile-lave glace)	400,00
011	824	6225	Indemnités au comptable et régisseur	450,00
011	824	6226	Honoraires (visite médicale)	50,00
011	824	6228	Divers (Frais de gestion chèque déjeuner)	35,00
011	824	6231	Annonces et insertion (Annonces légales)	1 500,00
011	824	6237	Publications (Communication - Reprographie)	3 000,00
011	824	6251	Voyages et déplacements	250,00
011	824	6256	Frais de missions	1 400,00
011	824	6281	Concours divers (cotisations FNCoI, OLV)	1 260,00
011	824	62878	Remboursement de frais à d'autres organismes (convention ACSO/SMBCVB)	2 756,15
011	824	62878	Remboursement de frais à d'autres organismes (redistribution des subventions PDM)	359 918,52
011	824	6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00
<b>012</b>			<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>107 250,00</b>
012	824	6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	65,00
012	824	6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 200,00
012	824	64111	Rémunération principale	23 850,00
012	824	64112	NBI, supplément de traitement, indemnité de résidence	1 950,00
012	824	64118	Autres indemnités	16 060,00
012	824	64131	Rémunérations non titulaires	36 020,00
012	824	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	15 000,00
012	824	6453	Cotisations aux caisses de retraites	9 685,00
012	824	6474	versement aux autres œuvres sociales (CNAS)	430,00
012	824	6475	Médecine du travail, pharmacie (Médicis)	190,00
012	824	6478	Autres charges sociales diverses (Chèques déjeuner)	2 200,00
012	824	6488	Autres charges	600,00
<b>65</b>			<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>10,00</b>
65	824	65888	Autres charges, autres contributions	10,00
			<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>638 329,04</b>
<b>67</b>			<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>200,00</b>
67	824	6711	Interets moratoires et pénalités	200,00
<b>022</b>			<b>Dépenses imprévues</b>	<b>2 000,00</b>
022	01	022	Dépenses imprévues	2 000,00
			<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>640 529,04</b>
<b>042</b>			<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>40 470,96</b>
042	01	6811	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	40 470,96
			<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>40 470,96</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>681 000,00</b>



## Maquette budgétaire – Investissement 2020

Dépenses				Budget 2020
Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de la nature	
<b>020</b>			<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>60 450,00</b>
20	824	2 031	Frais d'études (études agricoles + ESE + Vulnérabilité)	60 000,00
20	824	2 051	Concessions et droits similaires	450,00
<b>204</b>			<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>49 000,00</b>
204	824	20 421	Privé: bien mobilier, matériel (Subvention OLV)	49 000,00
<b>021</b>			<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>
			<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>109 450,00</b>
			<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>109 450,00</b>
<b>040</b>			<b>Opération de transfert entre sections</b>	<b>4 510,00</b>
040	01	13912	Subventions transfert compte résultat-Régions	4 510,00
			<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>4 510,00</b>
<b>TOTAL</b>				<b>113 960,00</b>

Recettes				Budget 2020
Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de la nature	
<b>040</b>			<b>Opération de transfert entre sections</b>	<b>40 470,96</b>
040	01	2802	Frais Etude, élaboration documents d'urbanisme	9 225,94
040	01	280421	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	29 600,00
040	01	28 182	Matériel de transport	1 584,06
040	01	28 188	Autres immobilisations corporelles	60,96
			<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>40 470,96</b>
<b>001</b>			<b>Résultats antérieurs</b>	<b>114 366,35</b>
<b>TOTAL</b>				<b>154 837,31</b>

La participation des membres sera de :

- **108 616,92 € pour l'ACSO** : dont 93 727,92 € (70%) au titre du fonctionnement général du Syndicat Mixte et 14 889 € au titre de la réalisation des Plans de Déplacements Mutualisés,
- **46 550,11 € pour la CCLVD** : dont 40 169,11 € (30%) au titre du fonctionnement général du Syndicat Mixte et 6 381 € au titre de la réalisation des Plans de Déplacements Mutualisés,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :**

- De valider le Budget primitif 2020 du SMBCVB,
- De valider la participation des membres du Syndicat au titre du fonctionnement général du Syndicat Mixte,
- De valider la participation des membres du Syndicat au titre des études déplacements.

CERTIFIÉ CONFORMÉ  
LE PRÉSIDENT

